

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

FICHE D'HOMOLOGATION CONFORME A L'ANNEXE J DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL
POUR LES VOITURES DES GROUPES 1 A 5

BOOK OF RECOGNITION IN ACCORDANCE WITH APPENDIX J TO THE INTERNATIONAL
SPORTING CODE FOR CARS OF GROUPS 1 TO 5

Constructeur/Manufacturer CITROEN Modèle / Model M A série M M (CX 2500 diesel)
Cylindrée / Cylinder capacity 2.500 cm³

Constructeur du châssis / Chassis Manufacturer Citroën

Constructeur du moteur / Engine Manufacturer Citroën

Homologation valable à partir du / Recognition valid as from -1.OCT.1978 **FISA - Transfert en Gr.A**

Modèle homologué en groupe 1
Model recognized in group

Numéro d'homologation
Recognition number **5727 - NM**

Photo A : voiture vue de 3/4 AV
Photo A : 3/4 view of car from front

Photo B : voiture vue de 3/4 AR
Photo B : 3/4 view of car from rear



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES / GENERAL CHARACTERISTICS :

- 1) Mode de construction : construction séparée / monocoque.
Type of car construction : separate / unitary construction.
- 2) Matériau du châssis acier Matériau de la carrosserie acier
Material of chassis Material of coachwork
- 3) Empattement droit 2.845 mm. Gauche 2.845 mm.
Wheelbase right Left
- 4) Largeur de la carrosserie mesurée aux axes AV 1.520 mm.
Width of bodywork measured at front axle
- 5) Largeur de la carrosserie mesurée aux axes AR 1.512 mm.
Width of bodywork measured at rear axle
- 6) Longueur hors-tout avec pare-chocs 4.629 mm. Sans pare-chocs 4.525 mm.
Overall length with bumpers Without bumpers
- 7) Type de suspension : AV hydropneumatique AR hydropneumatique
Type of suspension : Front Rear

(Photo D)

(Photo E)

Signature et cachet de
l'autorité sportive nationale,

Signature et cachet
de la F.I.A.,



[Handwritten signature]

NOTA : Les pages 1 à 7 comportent toutes les indications nécessaires à la vérification technique pour les Groupes 2 et 4.
Pages 1 to 8 include all necessary information for the scrutineering of cars for Groups 2 and 4.

FISA - Transfert en Gr.A

MOTEUR :

- 8) Cycle 4 temps
- 9) Nombre et disposition des cylindres 4 en ligne
Number and disposition of cylinders
- 10) Système de refroidissement eau
Cooling system
- 11) Emplacement et position du moteur à l'avant, placé transversalement
Location and position of engine
- 12) Matériau du bloc moteur fonte
Material of engine block
- 13) Roues motrices : AV - AR avant
Drive wheels : Front - Rear
- 14) Emplacement de la boîte de vitesses accouplée au moteur (transversalement à l'avant)
Location of gear-box

CARROSSERIE ET ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR / COACHWORK AND INTERIOR

- 20) Nombre de portes 4
Number of doors
- 21) Matériau des portes : AV acier AR acier
Material of doors : Front Rear
- 22) Matériau du capot moteur acier
Material of bonnet
- 23) Matériau du capot coffre acier
Material of boot lid
- 24) Matériau de la lunette AR verre sécurité
Material of rear window
- 25) Matériau du pare-brise verre feuilleté
Material of windscreen
- 26) Matériau des glaces des portières AV verre sécurité
Material of front door windows
- 27) Matériau des glaces des portières AR verre sécurité
Material of rear door windows
- 28) Système d'ouverture des vitres portières AV cde mécanique AR cde mécanique
Sliding system of door windows Front Rear
- 29) Matériau des glaces de custode verre sécurité
Material of rear quarter lights
- 30) Poids siège (s) AV (enlevés de la voiture avec dossiers, glissières et supports) 13,2 kg
Weight of front seat(s) (complete with supports and rails, out of the car)
- 31) Matériau du pare-choc AV acier inoxydable Poids 11 kg
Front bumper material Weight
- 32) Matériau du pare-choc AR acier inoxydable Poids 7,4 kg
Rear bumper material Weight
- 33) Ventilation : oui / yes



5727

DIRECTION / STEERING

- 40) Type crémaillère
 41) Servo-assistance oui, en option

SUSPENSION

- 45) Suspension AV (photo D) Type de ressort hydropneumatique
 Front suspension (photo D) Type of spring
 46) Nombre d'amortisseurs 2
 Number of shock absorbers
 47) Suspension AR (Photo E) Type de ressort hydropneumatique
 Rear suspension (Photo E) Type of spring
 48) Nombre d'amortisseurs 2
 Number of shock absorbers
 49) Système de fixation des roues 5 vis
 Method of fixation of wheels

FREINS - BRAKES

- 50) Système hydraulique à 2 circuits séparés
 Method of operation
 51) Servo frein (si prévu) Type : Citroën
 Servo assistance (if fitted) Type :
 52) Nombre de maîtres-cylindres commande spéciale Citroën à 1 doseur
 Number of master-cylinders

	AVANT / FRONT	ARRIERE / REAR
53) Nombre de cylindres par roue Number of cylinders per wheel	4	2
54) Alésage Bore	42 mm	30 mm
Freins à tambour / Drum brakes		
55) Diamètre intérieur Inside diameter		
56) Nombre de mâchoires par frein Number of shoes per brake		
57) Surface de freinage par frein Total area per brake		
Freins à disques / Disc brakes		
58) Largeur des sabots Width of brake linings	55 mm	34 mm
59) Nombre de sabots par frein Number of pads per brake	2	2
60) Surface de freinage par frein Total area per brake	69.900 mm ²	39.600 mm ²



(1) Epaisseur du disque 20 mm 7 mm

FISA = Transfert en Gr.A

MOTEUR / ENGINE

- 65) Alésage 93 mm
Bore
- 67) Course 92 mm
Stroke
- 68) Cylindrée totale 2.500 cm³
Total cylinder-capacity
- 69) Cylindrée maximum autorisée 2.500 cm³
Maximum cylinder-capacity allowed
- 70) Culasse : matériau alliage d'aluminium
Head : material
- 71) Nombre 1
Number
- 72) Type de vilebrequin monobloc à contrepoids rapportés
Type of crankshaft
- Coulé / estampé estampé
Moulded / stamped
- 73) Nombre de paliers de vilebrequin 5
Number of crankshaft main bearings
- 74) Diamètre maximal des manetons de vilebrequin 54,005 mm
Maximum diameter of the big end journal
- 75) Tête de bielle : type lisse diamètre 57,68 mm
Connecting rod big end type
- 76) Matériau des chapeaux des paliers de vilebrequin fonte
Material of bearing cap
- 77) Matériau du volant moteur acier
Material of flywheel
- 78) Matériau du vilebrequin acier
Crankshaft material
- 79) Matériau de la bielle acier
Connecting rod material
- 80) Système de graissage : carter sec - carter humide carter humide
Lubrication system : dry-sump - oil in sump
- 81) Nombre de pompes à huile 1
Number of oil pumps

Moteur 4 temps / 4 stroke engines

- 82) Nombre d'arbres à cames 1 Emplacement dans le carter moteur
Number of camshafts Location
- 83) Système de commande pignons
Type of camshaft drive
- 84) Système de commande des soupapes culbuteurs commandés par tiges et poussoirs
Type of valve operation
- 85) Nombre de soupapes d'admission par cylindre 1
Number of inlet valves per cylinder
- 86) Nombre de soupapes d'échappement par cylindre 1
Number of exhaust valves per cylinder
- 87) Nombre de distributeurs néant
Number of distributors
- 88) Nombre de bougies par cylindre néant (1 bougie de pré-chauffage)
Number of spark plug per cylinder



TRANSMISSION AUX ROUES / DRIVE TRAIN

Embrayage / Clutch

90) Nombre de disques 1
Number of plates

91) Système de commande mécanique par câble et pédale
Method of operating clutch

Boîte de vitesses / Gear-box

92) Contrôle manuel, marque Citroën + Citroën
Manual type, make

93) Nombre de rapports AV 4 + 5
Number of gear-box ratios forward

94) Boîte automatique, marque _____
Automatic, make

95) Nombre de rapports AV _____
Number of gear-ratios forward

96	Manuelle / Manual		Automatique		Supp. manuel / Automatique			
	Rapport Ratio	N. dents Nr teeth	Rapport Ratio	N. dents Nr teeth	Rapport Ratio	N. dents Nr teeth	Rapport Ratio	N. dents Nr teeth
1	3,166	12/38			3,166	12/38		
2	1,833	18/33			1,833	18/33		
3	1,133	30/34			1,250	28/35		
4	0,800	35/28			0,939	33/31		
5					0,733	45/33		
6								
M. AR / Rev.	3,153	13/41			3,153	13/41		



97) Surmultiplication type _____
Overdrive type

98) Nombre de dents _____
Number of teeth

99) Rapport Ratio _____

100) Vitesses en marche AV avec surmultiplication _____
Forward gears on which overdrive can be selected

Pont/moteur / Final drive

101) Type du pont moteur renvoi réducteur 102) Type de différentiel satellites et planétaires
Type of final drive Type of differential

103) Nombre de dents 13 x 59 104) Rapport Ratio 4,538
Number of teeth

13 x 62
12 x 62

4,769
5,166



Photo C



Photo D

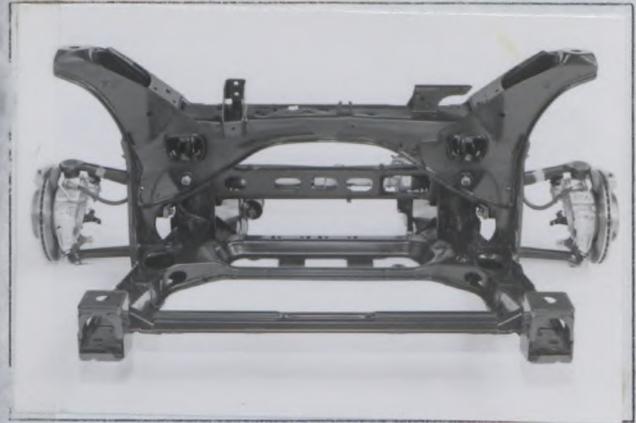


Photo E

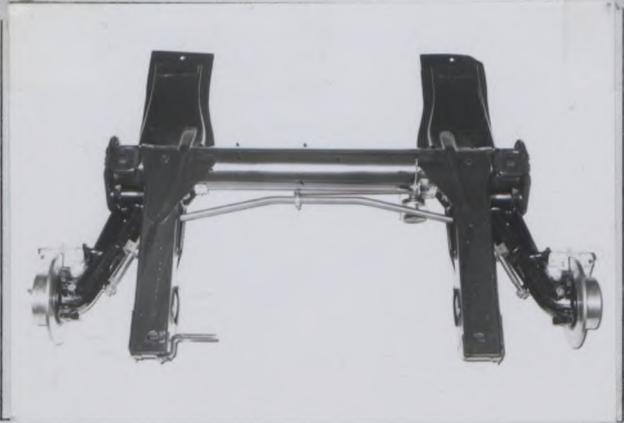


Photo F

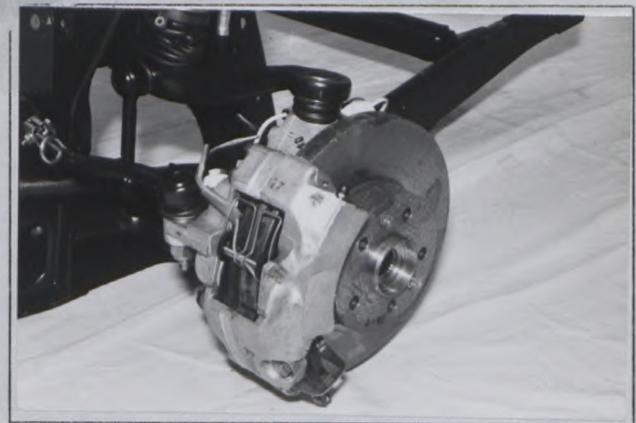


Photo G

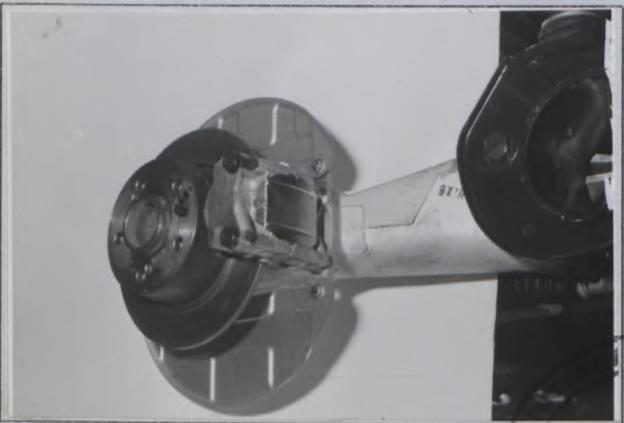


Photo H

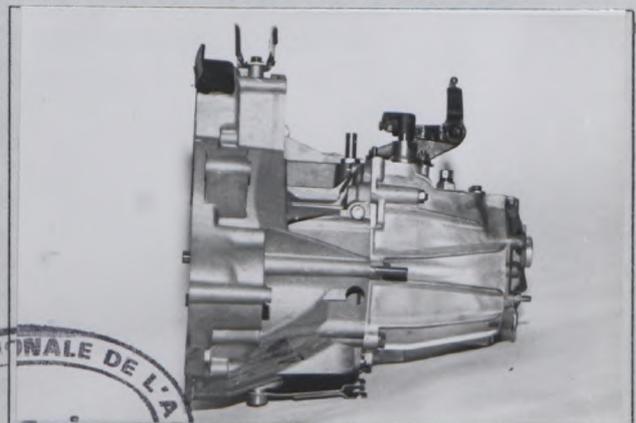


Photo I

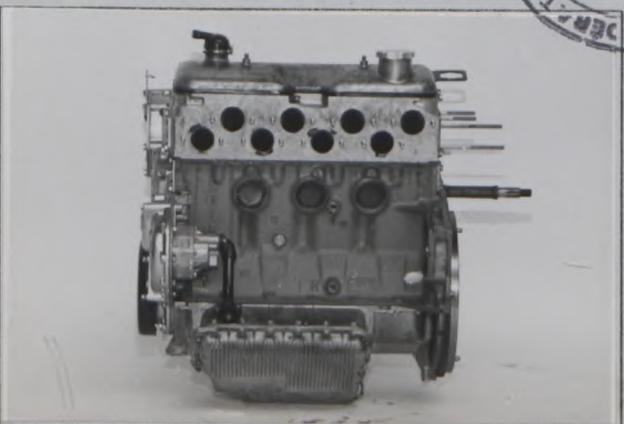
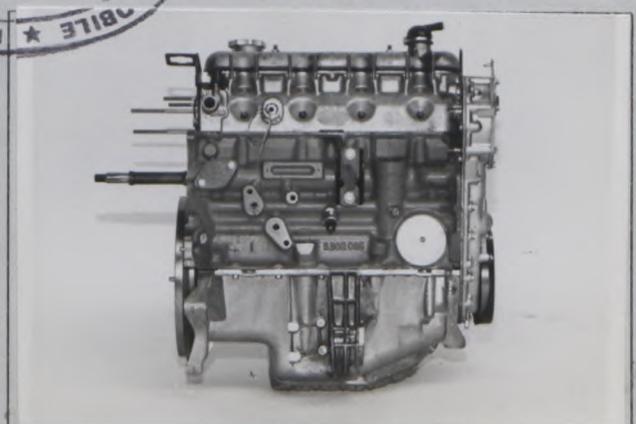
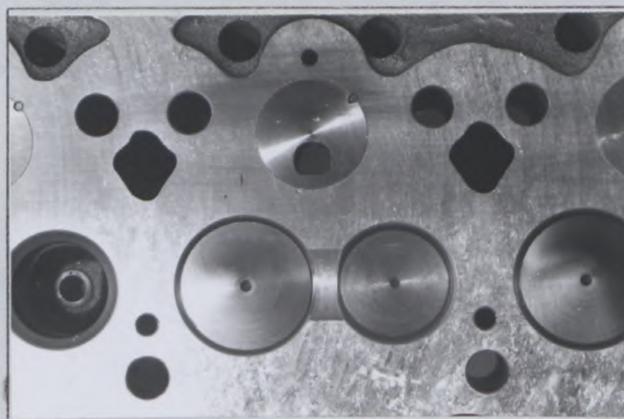


Photo J



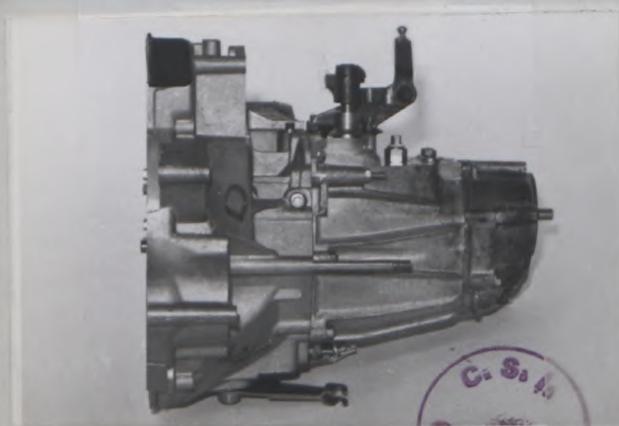
C. S. I.
FEDERATION NATIONALE DE L'AUTOMOBILE

Photo K



Informations supplémentaires
Additional informations.

Porte - à - faux AV: 1050 mm
" " " AR: 734 mm



Boîte manuelle
5 rapports



FISA - Transfert en Gr.A

COMPLÈMENT POUR LES GROUPES 1 ET 3
DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL
ADDITIONAL DATA FOR GROUPS 1 AND 3
TO THE INTERNATIONAL SPORTING CODE

CAPACITÉS ET DIMENSIONS / CAPACITIES AND DIMENSIONS

- 110) Voie AV / Front track 1474 mm
- 111) Voie AR / Rear track 1360 mm
- 112) Garde au sol (pour vérification de la voie)
Ground clearance (for verification of the track) 155 mm (moteur tournant)
relevée sous traverse AR du châssis AV
- 113) Hauteur hors-tout de la voiture / Overall height of the car 1360 mm (moteur tournant)
- 114) Capacité du réservoir d'essence (y compris la réserve)
Fuel tank capacity (including reserve) 68 litres
- 115) Nombre de places 5 116) Poids 1270 kg
Seating capacity Weight

EQUIPEMENT ET GARNITURES / ACCESSORIES AND UPHOLSTERY

- 120) Chauffage intérieur : oui - ~~non~~
Interior heating : yes - no
- 121) Climatisation (sur option) : ~~oui~~ - non
Air conditioning (in option) : yes - no
- 122) Sièges AV : type sièges séparés
Front seats : type
- 123) Sièges AR : type banquette
Rear seats : type

ROUES / WHEELS

- 124) Matériau acier
Matériel
- 125) Poids unitaire (roue nue) 9,800 kg (tolérance ± 5%)
Unitary weight (bare wheel)
- 126) Diamètre de la jante 353,4 mm (14 pouces)
Rim diameter
- 127) Largeur de la jante 139,7 mm (5,5 pouces)
Rim width

SUSPENSION

- 130) Stabilisateur AV (si prévu) barre anti-roulis
Front stabilizer (if fitted)
- 131) Stabilisateur AR (si prévu) barre anti-roulis
Rear stabilizer (if fitted)



MOTEUR / ENGINE

- 135) Cylindrée par cylindre / Capacity per cylinder 625 cm³
- 136) Chemises : oui / non
Sleeves : yes / no.
- 137) Nombre d'orifices d'admission par cylindres 1
Number of inlet ports per cylinder
- 138) Nombre d'orifices d'échappement par cylindre 1
Number of exhaust ports per cylinder
- 139) Rapport volumétrique 22,25/1
Compression ratio
- 140a) Volume de la chambre de combustion (minimum) 27 cm³
Volume of the combustion chamber
- 140b) Volume de la chambre de combustion dans la culasse 14,7 cm³
Volume of combustion chamber in head
- 141) Épaisseur du joint de culasse 1,30 mm
Thickness of head gasket inter tightened
- 142) Piston, matériau alliage d'aluminium
Piston, material
- 143) Nombre de segments 3
Number of rings
- 144) Distance de la médiane de l'axe du piston au sommet du piston 53 mm
Distance from gudgeon pin center line to highest point of piston crown
- 145) Capacité du réservoir - carter 4,7 litres
Capacity, lubricant
- 146) Radiateur d'huile : oui - non non
Oil cooler : yes - no
- 147) Capacité du circuit de refroidissement 12,3 litres
Capacity of cooling system
- 148) Ventilateur (si prévu), diamètre 304 mm Matériau matière plastique
Cooling fan (if fitted), diameter Material
- 149) Nombre de pales du ventilateur 10
Number of fan blades
- 150) Paliers vilebrequin, type lisse diamètre 63,54 ou 64,04
Crankshaft main bearings, type diameter
- 151) Poids volant (nu) 14 kg
Weight of flywheel (clean)
- 152) Poids du volant avec couronne de démarreur 14,8 kg
Weight of flywheel with starter ring
- 153) Poids du volant avec embrayage 22,5 kg
Weight of flywheel with clutch
- 154) Poids du vilebrequin 22,3 kg
Weight of crankshaft
- 155) Poids de la bielle 1,1 kg
Weight of con-rod
- 156) Poids du piston avec axe et segments 1,1 kg
Weight of piston with rings and pin



ADMISSION / INLET

- 160) Matériau du collecteur d'admission alliage d'aluminium
Material of inlet manifold
- 161) Diamètre extérieur des soupapes 42,mm
Outside diameter of valves
- 162) Levée maximum des soupapes 9,8 mm
Maximum valve lift
- 163) Nombre de ressorts par soupape 2
Number of springs per valve
- 164) Type de ressort hélicoïdal
Type of spring
- 165) Jeu théorique pour le calage de la distribution 1 mm
Theoretical timing clearance
- 166) ~~Retard~~ d'ouverture (avec jeu théorique) R. O. A. = 2° 52'
Valves open at (With tolerance for tappet clearance indicated)
- 167) Retard de fermeture R. F. A. = 33° 08'
Valves close at

ÉCHAPPEMENT / EXHAUST

- 170) Matériau du collecteur d'échappement fonte
Material of exhaust manifold
- 171) Diamètre extérieur des soupapes 35 mm
Outside diameter of valves
- 172) Levée maximum des soupapes 9,9 mm
Maximum valve lift
- 173) Nombre de ressorts par soupape 2
Number of springs per valve
- 174) Type de ressort hélicoïdal
Type of spring
- 175) Jeu théorique pour le calage de la distribution 1 mm
Theoretical timing clearance
- 176) Avance d'ouverture (avec jeu théorique) A. O. E. = 37° 48'
Valves open at (with tolerance for tappet clearance indicated)
- 177) ~~Avance~~ de fermeture A. F. E. = 4° 12'
Valves close at

ALIMENTATION PAR CARBURATEURS / CARBURATION

- 180) Nombre de carburateurs _____
Number of carburetors
- 181) Type _____
- 182) Marque _____ 183) Modèle _____
Make _____ Model _____
- 184) Nombre de passages de gaz par carburateur _____
Number of mixture passages per carburettor



FISA - Transfert en Gr.A

- 185) Diamètre de la tubulure de gaz à la sortie du carburateur
Flange hole diameter of exit port of carburettor _____
- 186) Diamètre du diffuseur au point d'étranglement maximum
Minimum diameter of venturi _____
- ~~Injection (si prévue) (if fitted)~~ DIESEL
- 187) Marque de la pompe Roto-Diesel
Make of pump _____
- 188) Nombre de pistons 4
Number of plungers _____
- 189) Modèle ou type de la pompe Roto-Diesel MA 220
Model or type of pump _____
- 190) Nombre total d'injecteurs 4
Total number of injectors _____
- 191) Emplacement des injecteurs dans la culasse
Location of injectors _____
- 192) Diamètre de la pipe d'admission au point de passage le plus étroit 39,6 mm
Minimum diameter of inlet pipe _____

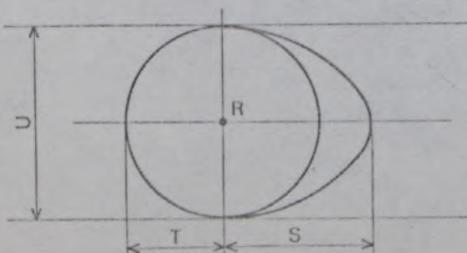
ÉQUIPEMENT DU MOTEUR / ENGINE ACCESSORIES

- 195) Pompe à essence - mécanique et/ou électrique néant
Fuel pump - mechanical and/or electrical _____
- 196) Nombre néant
Number _____
- 197) Type du système d'allumage néant
Type of ignition system _____
- 198) Nombre de bobines néant
Number of ignition coils _____
- 199) Génératrice : type alternateur Nombre 1
Generator : type _____ Number _____
- 200) Système d'entraînement courroie
Method of drive _____
- 201) Batterie / Battery
a) Tension 12 volts b) Emplacement sous le capot moteur
Voltage _____ Location _____



205) Arbres à cames / Camshaft

R : Centre



	Camé admission Inlet cam	Camé échappement Exhaust cam
S =	<u>22 mm</u> inches	<u>22 mm</u> inches
T =	<u>15,17mm</u> inches	<u>15,17mm</u> inches
U =	<u>30,34mm</u> inches	<u>30,34mm</u> inches

FISA - Transfert en Gr.A

TRANSMISSION AUX ROUES / WHEEL DRIVE

Embrayage / clutch

- 210) Type diaphragme
- 211) Diamètre / Diameter 235 mm
- 212) Diamètre des garnitures : intérieur 155 mm extérieur 228,6 mm
Diameter of linings : interior outside
- 213) Nombre de disques 1
Number of discs

Boîte de vitesses / Gear-box

- 215) Nombre de rapports AV synchronisés 4 + 5
Number of forward synchronised ratios
- 216) Emplacement de la commande sur console centrale
Location of the gear lever
- 217) Boîte automatique - emplacement de la commande
Automatic gear-box - location of gear lever
- 218) Surmultiplication - type
Overdrive type
- 219) Rapport de surmultiplication
Overdrive ratio

Pont moteur - Final drive

- 220) Type du pont autobloquant (si prévu)
Type of limited slip differential (if provided)
- 221) Nombre de dents du couple ~~réducteur~~ 13/59 ou 13/62 ou 12/62
Number of teeth of final drive
- 222) Rapport au couple ~~réducteur~~ 4,538 ou 4,769 ou 5,166
Final drive ratio



FISA - Transfer en Gr.A

Photo K

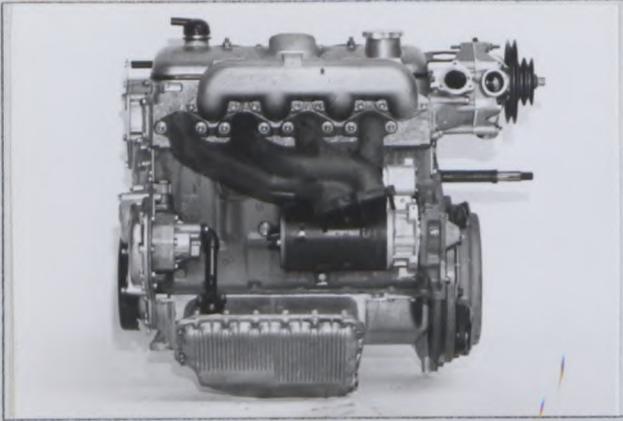


Photo L

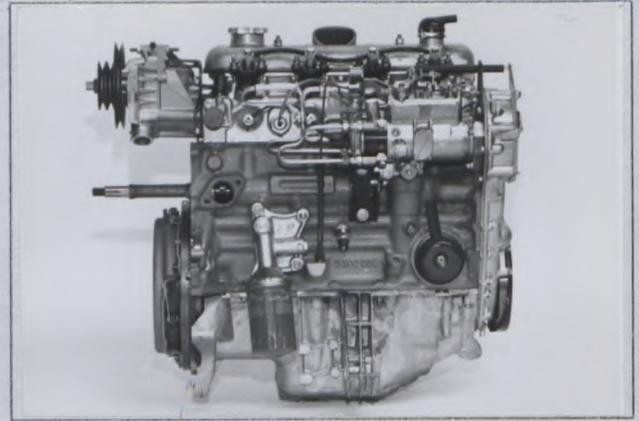


Photo M

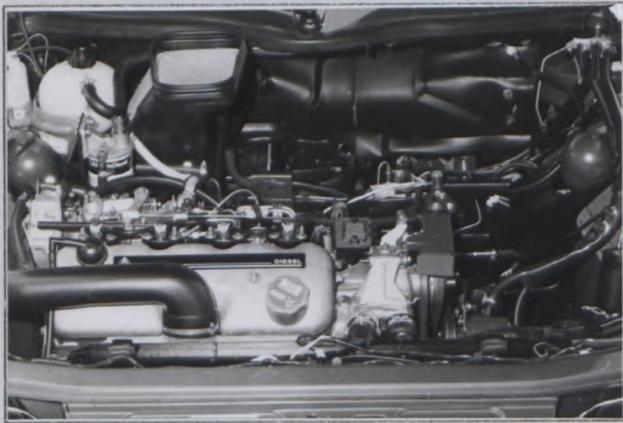


Photo N



Photo P



Photo Q



Photo R

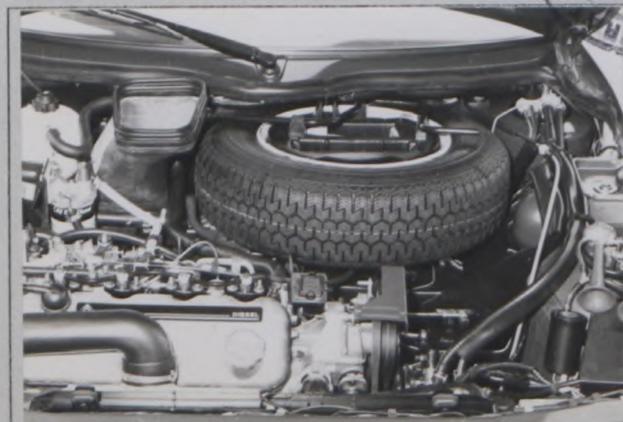
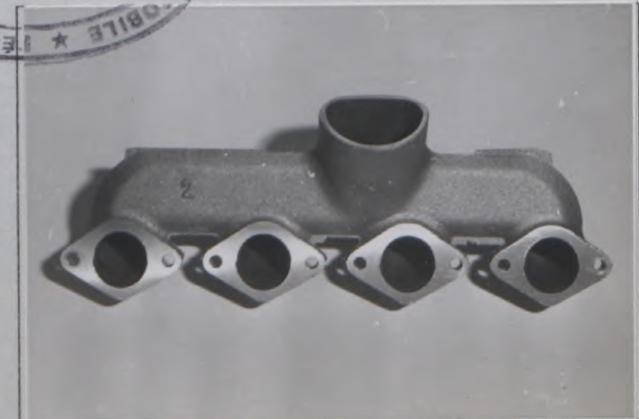


Photo S



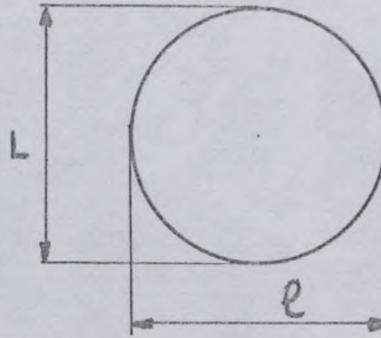
INTERNATIONALE DE L'AUTO-MOBILE * FEDERATION C.S.I.

Dessin orifices collecteur admission, face côté culasse.

Drawing inlet manifold ports, side of cylinderhead.

avec dimensions
with

4 orifices identiques : L = 41 mm
l = 39,6 mm

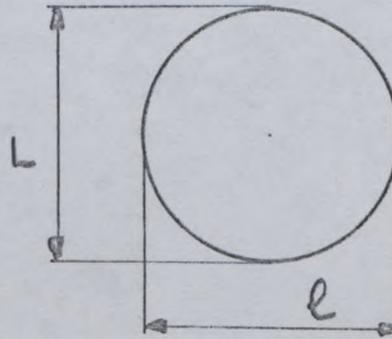


Dessin orifices admission culasse face collecteur.

Drawing of entrance to inlet port of cylinderhead.

avec dimensions
with

4 orifices identiques : L = 45 mm
l = 43,5 mm

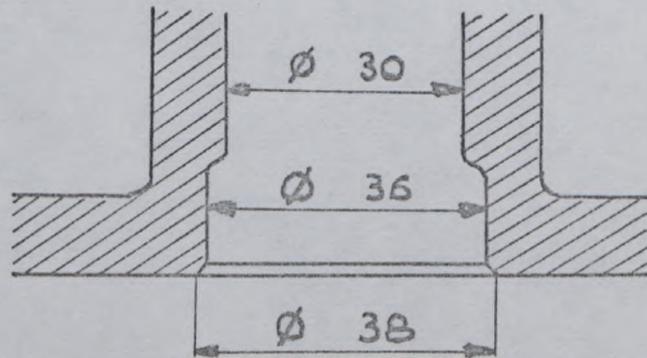


Dessin orifices collecteur échappement face côté culasse.

Drawing of exhaust manifold ports, side of cylinderhead.

avec dimensions
with

4 orifices identiques au dessin ci-dessous

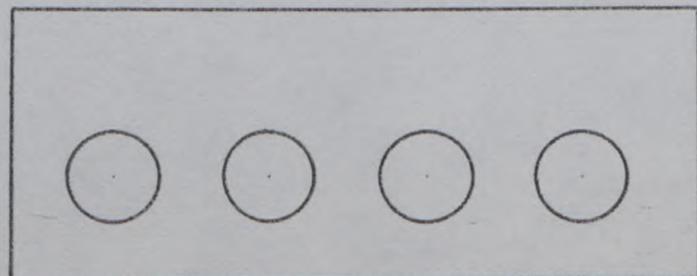


Dessin orifices échappement culasse face collecteur.

Drawing of exit to exhaust port cylinderhead.

avec dimensions
with

4 orifices identiques avec $\varnothing = 35$ mm



FISA = Transfert en Gr.A

Pompe à injection

Photo T

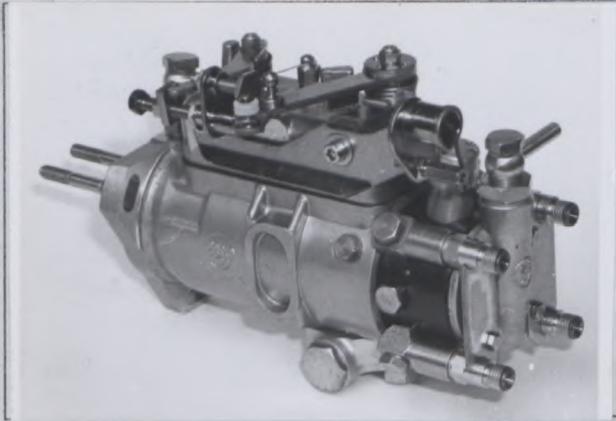


Photo U

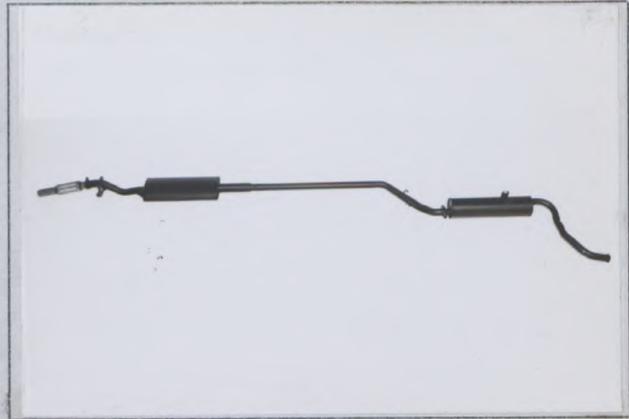


Photo V



Sortie du collecteur d'échappement : 1 Ø de 45 mm.

Informations supplémentaires

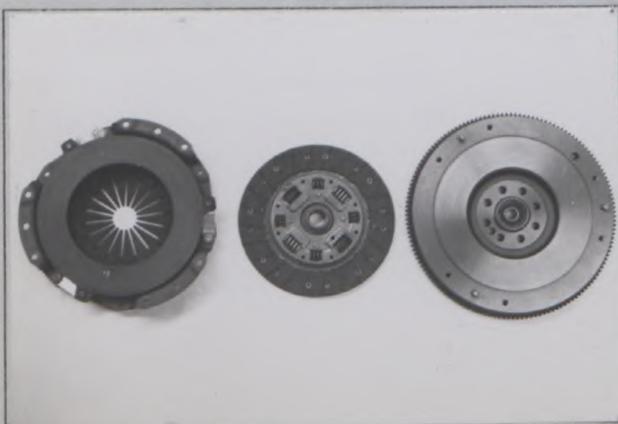
Additional informations

Options

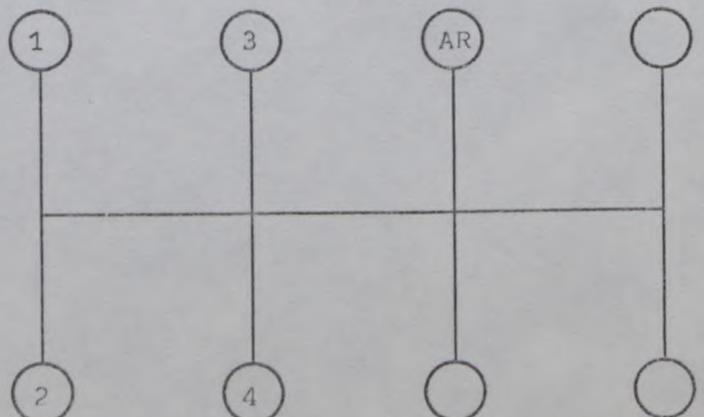
- Direction à rappel asservi "DIRAVI" (41)
- Commande électrique des glaces de portes avant (28)



Photo W



Grille de vitesses
Gear change gate



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

FISA = Transfert en Gr.A

FICHE D'EXTENSION D'HOMOLOGATION
CONFORME A L'ANNEXE J DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL

Marque CITROEN Modèle MA série MM (CX 2500 diesel)

Numéros de série inaugurant les modifications décrites : Chassis/Carrosserie

Moteur 859.003.477

Date de sortie des premiers véhicules construits avec les modifications : Février 19 79

Dénomination commerciale après application des modifications : inchangée

Cette extension d'homologation doit être considérée comme : ~~XXXXXX~~ - évolution normale du type.

L'homologation est valable du -1. JUIL. 1979 19 Liste

Descriptions des modifications : SUPPRESSION DU DAMPER DE VILEBREQUIN

154 - Poids du vilebrequin : 20,2 kg



Signature et cachet
de l'Autorité Sportive Nationale :

Signature et cachet de la F.I.A. :

Marque : CITROEN

Modèle : MA série MM

N°

5727

03/02 E

FISA = Transfert en Gr.A

Photo I

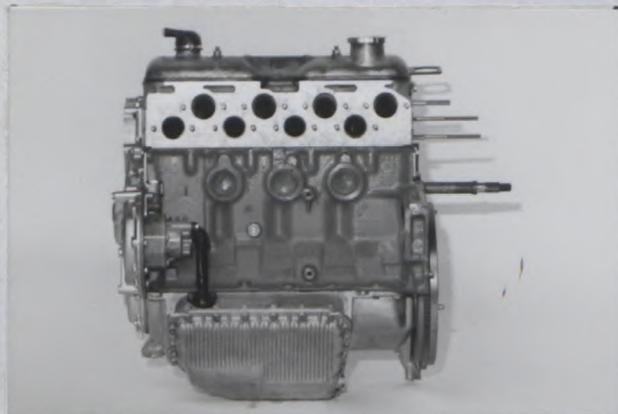


Photo J

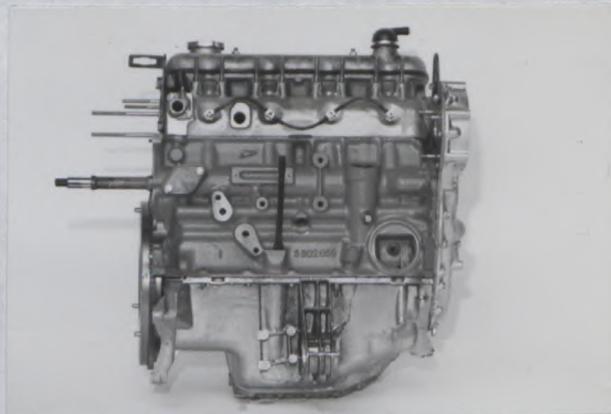


Photo K

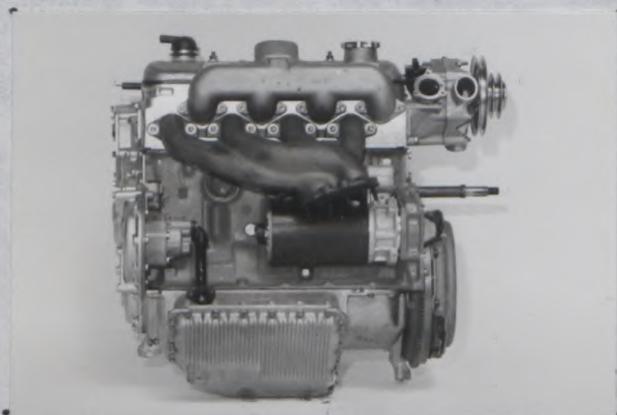
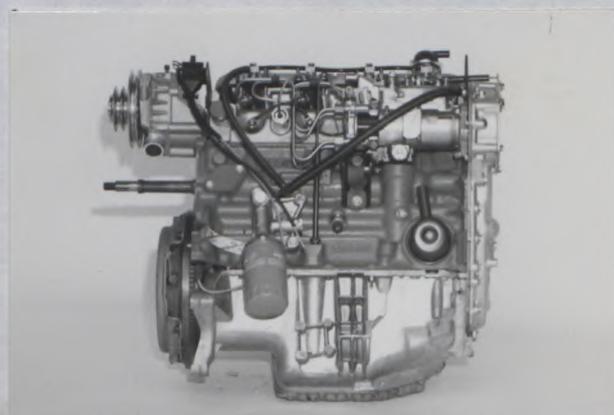


Photo L



Vilebrequin nu



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

04/03 E

FICHE D'EXTENSION D'HOMOLOGATION
CONFORME A L'ANNEXE J DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL

FISA = Transfert en Gr.A

Marque CITROEN Modèle MA série MM (CX 2500 Diesel)

Numéros de série inaugurant les modifications décrites :

Châssis/Carrosserie _____

Moteur _____

Date de sortie des premiers véhicules construits avec les modifications : Juin 19 80Dénomination commerciale après application des modifications : CX 2500 Diesel (MA série MM)Cette extension d'homologation doit être considérée comme : ~~une~~ évolution normalisée du type.L'homologation est valable du -1.FEV.1981 19 _____

Liste _____

Descriptions des modifications :

110 - Voie avant : 1514 mm (rallongement des bras)

contre 1474 mm précédemment (photo D)

- Modification de l'échappement suivant photos "U" et "V" ci-dessous
- Modification du tableau de bord suivant photo "C" ci-dessous

Signature et cachet
de l'Autorité Sportive Nationale :

Signature et cachet de la F.I.A. :



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. M. ...".

Photo C



Photo D

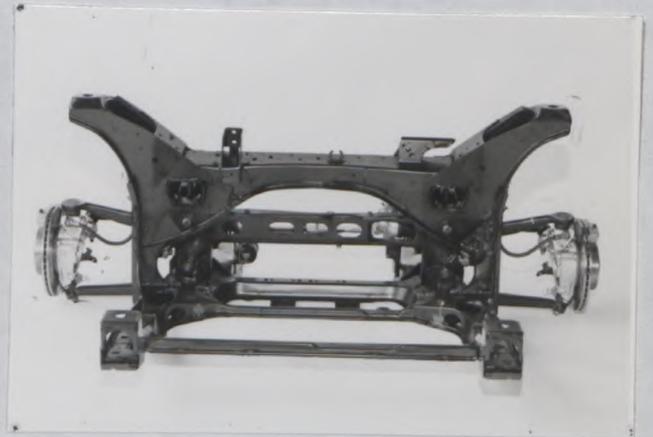


Photo U

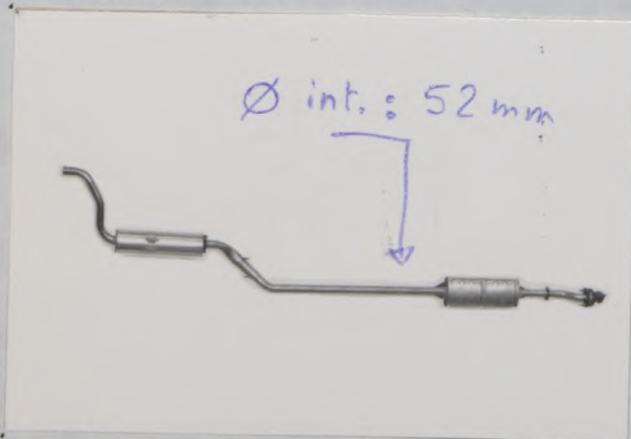


Photo V



Sortie : 1 Ø de 50 mm.

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

5727

CERTIFICAT DE PRODUCTION

02/01E

PRODUCTION CERTIFICATE

Constructeur : Citroën

Date : Août 1978

Manufacturer

Modèle de voiture : MA série MM

Type ou désignation commerciale : CX. 2500. diésel

Car model

Type ou commercial designation

Période de production de/from : Juin 1978

Production mensuelle

Production périod à/to : Septembre 1978

Monthly production

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature : M. George TAYLOR

Quality : Président du Directoire
Position : des Automobiles Citroën

Handwritten signature

Table with 2 columns: Mois/Année / Month/year and Nombre / Number. Rows include production counts for June 1978, July-August, and September, with a total of 10590.

Observations : Remarks

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION

03 / 02

PRODUCTION CERTIFICATE

Constructeur : CITROEN

Date .. Avril. 1979

Manufacturer

Modèle de voiture
: .. MA série MM

Type ou désignation commerciale
: CX 2500 diesel

Car model

Type ou commercial designation

Période de production de/from : Février. 1979

Production mensuelle

Production périod à/to : Avril. 1979

Monthly production

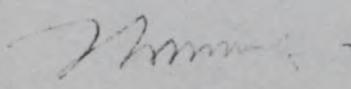
Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature : .. M. Jacques Lombard

Quality : .. Président du Directoire

Position : .. des Automobiles Citroën

X 

Mois/Année Month/year	Nombre Number
1 Février 79	2400
2 Mars 79	4814
3 Avril 79	4611
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
TOTAL	11825
Observations : Véhicules Remarks	avec moteur sans damper

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION

5727
01/01V

PRODUCTION CERTIFICATE

Constructeur :CITROEN.....

Date ..Août. 1978.

Manufacturer

Modèle de voiture

Type ou désignation commerciale

: ..MA. série MM.....

: ..CX.2500 Diesel 5 vitesses

Car model

boîte 5 vitesses

Type ou commercial designation

Période de production de/from : Juillet. 78

Production mensuelle

Production périod à/to : Septembre. 78

Monthly production

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature :M. George.TAYLOR....

Quality

:Président du Directoire

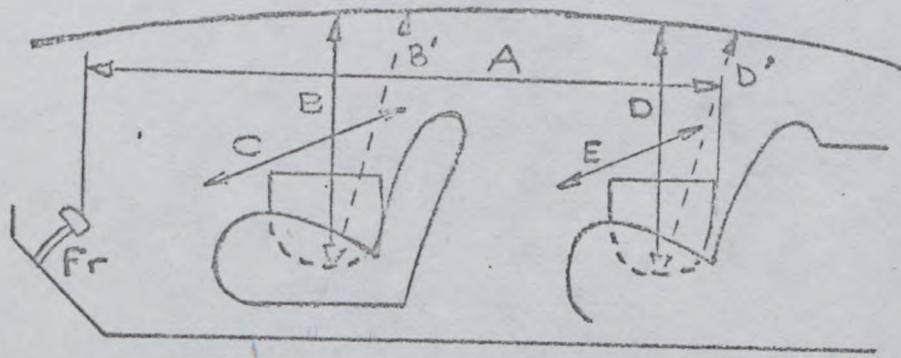
Position

des Automobiles Citroën

	Mois/Année Month/year	Nombre Number
1	Juil.-Août 78	2970
2	Septembre 78	3000
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
TOTAL		5970
Observations : Remarks		

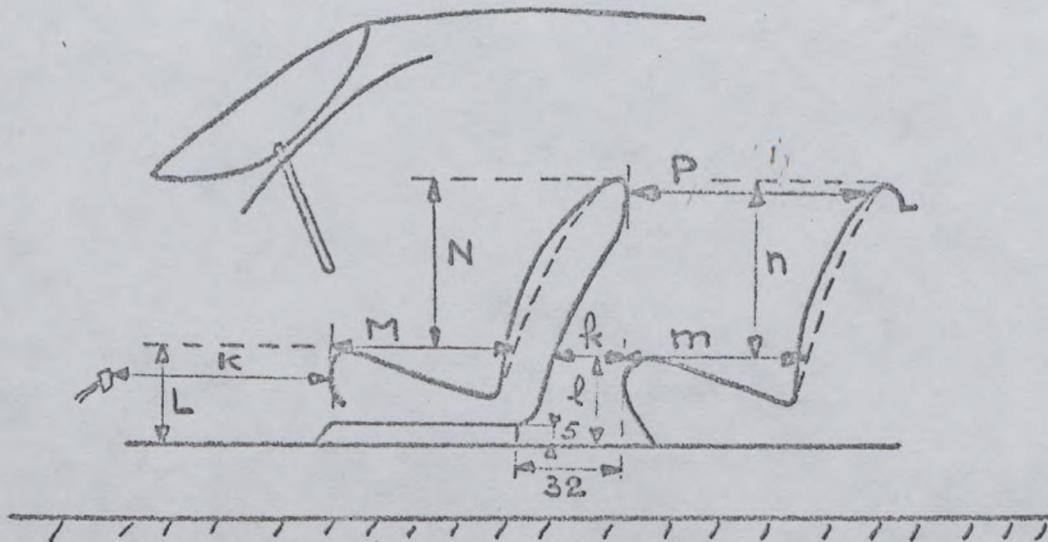
Handwritten signature

5727



- A = 2061 mm
- B = 960 mm
- C = 1430 mm
- D = 910 mm
- E = 1380 mm

5727 -



- K = 460 mm
- L = 275 mm
- M = 480 mm
- N = 420 mm
- P = 880 mm

- k = 370 mm
- l = 320 mm
- m = 450 mm
- n = 390 mm

NOTICE DESCRIPTIVE DU VEHICULE AUTOMOBILE Type MA Série MM

CITROËN

CONSTRUIT PAR LA Société Anonyme Automobiles CITROËN

Régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les Sociétés Commerciales

Capital : 965 860 000 francs — 117 à 167, quai André-Citroën, 75747 PARIS CEDEX 15

R.C. PARIS B 642 050 199 — SIRET 642 050 199 00016

Marque	CITROËN
Type	MA série MM
Genre	Voiture particulière
Poids total autorisé en charge	1 800 kg
Poids total roulant autorisé	3 100 kg
Démarrage en côte avec remorque de 1 300 kg	pente de 12 %
Nombre de places assises (y compris le conducteur)	5

I — CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

2 essieux et 4 roues, roues avant motrices.

Pneumatiques : 185SR-14XZX à l'avant et 175SR-14XZX à l'arrière et en roue de secours ou similaires.

Caisse mono-coque fixée par liaisons élastiques à un cadre supportant l'ensemble moto-propulseur et les essieux avant et arrière.

Moteur à l'avant, incliné de 30° vers l'avant, son axe est perpendiculaire à l'axe du véhicule.

Cabine de conduite en arrière du moteur.

II — DIMENSIONS ET POIDS

Empattement	2,845 m
Voie avant	1,474 m
Voie arrière	1,360 m
Longueur du véhicule carrossé toutes saillies comprises	4,629 m
Largeur du véhicule carrossé toutes saillies comprises	1,73 m
Hauteur du véhicule carrossé (à vide, en roulage)	1,36 m
Porte-à-faux du véhicule, toutes saillies comprises au-delà de l'essieu extrême :	
— vers l'avant	1,050 m
— vers l'arrière	0,734 m
Hauteur libre au-dessus du sol	0,155 m
Poids du véhicule carrossé, à vide en ordre de marche	1 330 kg
— sur l'avant	910 kg
— sur l'arrière	420 kg
Poids total autorisé en charge	1 800 kg
— sur l'avant (maxi à ne pas dépasser)	1 060 kg
— sur l'arrière (maxi à ne pas dépasser)	750 kg
Poids total roulant autorisé :	
— avec remorque freinée de 1 300 kg	3 100 kg
— avec remorque non freinée de 665 kg	2 465 kg

III — MOTEUR

CITROËN, type M25/629.

Moteur à combustion, 4 temps, 4 cylindres en ligne.

Alésage : 93 mm - Course : 92 mm - Cylindrée : 2 500 cm³.

Rapport volumétrique : 22,25/1.

Refroidissement : par eau, radiateur et 2 ventilateurs situés à l'avant.

Capacité du système de refroidissement : 12,3 litres y compris le système de chauffage.

Filtre à air sec à éléments filtrants.

Emissions de polluants :

Valeur corrigée du coefficient d'absorption : 1,17 m⁻¹.

Emplacement du symbole de cette valeur : à proximité de la plaque constructeur.

Véhicule conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 12 novembre 1963 (modifié en dernier lieu le 13 février 1974).

Alimentation : par pompe d'injection.

La tubulure d'admission est composée d'un boîtier central d'où partent les 4 conduits d'alimentation de cylindre.

Consommation de carburant :

Carburant normalement utilisé : gas-oil.

Réservoir de carburant d'une contenance de 68 litres fixé par sangles sous le plancher de coffre.

La consommation conventionnelle de carburant, mesurée dans les conditions normalisées définies dans la circulaire du 7 mars 1975, ressortit à :

6,2 litres pour 100 km à la vitesse stabilisée de 90 km/h ;

8,7 litres pour 100 km à la vitesse stabilisée de 120 km/h ;

9,1 litres pour 100 km sur le parcours conventionnel de type urbain dans les conditions définies en annexe II à la circulaire.

Système de démarrage à froid : par préchauffage.

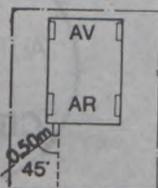
Commande de distribution par pignons, côté droit.

Dispositif d'échappement : il est constitué par 1 pot de prédétente situé dans l'axe du véhicule et 1 pot arrière.

Marquage des pots : * MA-CW ou * MA-SND.

Niveau sonore général : 80 dBA, mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié en dernier lieu le 31 décembre 1974).

Niveau sonore au point fixe : 94,5 dBA, mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 14 avril 1975, au régime de régulation à vide et dans la configuration reproduite par le croquis ci-dessous :



Renseignements additionnels :

Graissage sous pression.

Alimentation électrique du véhicule : 12 volts, 1 batterie de 440/88 Ah.

Performances du moteur :

Vitesse de rotation maximale en 4^e vitesse : 4 525 tr/mn.

Vitesse de rotation correspondant au régime de coupe maximum :

2 000 tr/mn.

Couple maximum : 15,3 m.kg DIN.

Vitesse de rotation correspondant au régime de puissance maxi :

4 250 tr/mn.

Puissance maximum : 75 ch DIN.

Puissance administrative : 10 CV (dix).

IV — TRANSMISSION DU MOUVEMENT :

Embrayage entre moteur et boîte de vitesses, à disque unique fonctionnant à sec, commandé par pédale.

Boîte de vitesses sans prise directe comportant 4 rapports avant synchronisés et 1 rapport arrière ; la commande est mécanique, elle se fait par un levier situé au plancher.

Le différentiel commande, par l'intermédiaire d'arbres de transmission munis de joints homocinétiques, les roues avant qui sont motrices et directrices.

Poussée et réaction des transmissions de freinage par les bras de roues.

Démultiplication de la transmission :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Renvoi	Démultiplication totale
1 ^{re}	3,166		14,371
2 ^e	1,833		8,320
3 ^e	1,133	13/59	5,143
4 ^e	0,8		3,630
AR	3,153		14,314

Avec des pneumatiques de 185SR-14XZX dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,970 m, au régime du moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaison des vitesses	Vitesses en km/h
1 ^{re}	8,22
2 ^e	14,20
3 ^e	22,98
4 ^e	32,55
AR	8,25

La vitesse maximale théorique du véhicule, en 4^e vitesse, ressort à 147 km/h.

Autres montes de pneumatiques autorisées : 185SR-14XZX, 185HR-14XVS et 185R-14XM+S à l'avant, à l'arrière et en roue de secours.

Indicateur de vitesse sur la planche de bord.

V — SUSPENSION

A l'avant : les roues sont indépendantes.

Chaque pivot de roue est relié au cadre d'essieux par 2 bras à articulation longitudinale, incliné de 10° vers l'avant, formant un parallélogramme. Le bras supérieur de chaque parallélogramme vient prendre appui sur le piston du cylindre de suspension par l'intermédiaire d'une tige de poussée et sur les butées par l'intermédiaire d'une palette. Les bras supérieurs sont reliés par une barre stabilisatrice.

A l'arrière : les roues sont indépendantes.

Chaque moyeu de roue est relié au cadre d'essieu par 1 bras à articulation transversale. Le bras vient prendre appui sur le piston du cylindre de suspension par l'intermédiaire d'une tige de poussée et sur les butées par l'intermédiaire d'une palette. Les bras sont reliés par une barre stabilisatrice.

La suspension est du type hydropneumatique : elle est alimentée par un réservoir, une pompe haute pression, un accumulateur hydropneumatique équipé d'un régulateur, un distributeur de pression et deux correcteurs.

Les pressions de suspension avant d'une part et arrière d'autre part, s'équilibrent automatiquement.

Capacité du réservoir de fluide : 4,250 litres.

Volume de l'accumulateur hydropneumatique : 0,400 litre.

Pression maximale de l'accumulateur hydropneumatique : 175 bar.

Pression maximale d'utilisation : 175 bar.

VI — DIRECTION

Type à crémaillère.

Liaison aux pivots de roues par barre d'accouplement.

Sur demande, la direction est assistée par une commande hydraulique alimentée par le circuit de la voiture. En cas de défaillance du système d'assistance hydraulique, la commande mécanique reste entière. Un dispositif d'asservissement permet d'augmenter l'effort au volant en fonction de la vitesse du véhicule.

— Démultiplication : 1/24,5 environ pour la direction mécanique ;

1/13,5 environ pour la direction assistée.

— Diamètre de braquage : 11,80 m environ.

VII — FREINAGE

Dispositif principal agissant sur les 4 roues.

A disques sur les moyeux de roues avant et arrière.

Il est commandé par une pédale, à portée du pied droit du conducteur, qui actionne un doseur.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

L'énergie du circuit avant est puisée en priorité dans l'accumulateur principal pour les véhicules à direction mécanique, pour les véhicules à direction assistée l'énergie est puisée dans un accumulateur indépendant de 0,380 litres, lui-même alimenté en priorité par l'accumulateur principal. Ce dernier est alimenté par le réservoir et la pompe haute pression.

L'énergie du circuit arrière est puisée directement dans la réserve constituée par les blocs hydropneumatiques de suspension arrière, et dont la pression assure la limitation en fonction de la charge sur l'essieu arrière.

Un dispositif fait varier la pression maxi dans les freins arrière en fonction de la charge.

Le réservoir est équipé d'un indicateur de niveau minimum, relié électriquement à un témoin sur le tableau de bord.

La pression minimale indiquée par le contacteur de l'avertisseur lumineux est de 80 bar.

Un interrupteur permet de vérifier le bon fonctionnement électrique de ce témoin.

Diamètre des cylindres de roues : avant : 2 x 2 opposés, de 42 mm ; arrière : 2 opposés de 40 mm.

Diamètre des disques de roues : avant : 260 mm - arrière : 233,5 mm.

Surface totale du frein principal : 316 cm².

Dispositif de secours et d'immobilisation : un levier au plancher, entre les deux sièges avant, actionné par l'intermédiaire d'une tringle et de câbles, les plaquettes de frein sur les disques des roues avant.

Surface totale du frein de secours et d'immobilisation : 49 cm².

Rapport des bras de leviers du frein de secours et d'immobilisation : 1/123.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 18 août 1955 (modifié en dernier lieu le 21 novembre 1975) relatif au freinage.

— Indépendance des 2 dispositifs : totale.

VIII — CARROSSERIE

Conduite intérieure : 2 places à l'avant, 3 places à l'arrière.

Longueur intérieure du pare-brise à la lunette arrière 2,80 m

Largeur intérieure aux coudes :
— à l'avant 1,40 m

— à l'arrière 1,38 m

Hauteur intérieure du plancher au pavillon 1,09 m

Les diverses parties de la caisse, plancher, montants, panneaux, portes, etc., sont en tôles d'acier ; les éléments de l'ossature de caisse, des portes, etc., sont assemblés par points de soudure.

4 portes s'ouvrant vers l'avant, ouverture à bouton-poussoir avec cran de sécurité.

Glaces de portes et lunette arrière en verre de sécurité.

Pare-brise de sécurité agréé.

Ce véhicule satisfait aux prescriptions des arrêtés ministériels des :
— 19 décembre 1958 (modifié en dernier lieu le 1^{er} août 1968) relatif aux aménagements intérieurs et extérieurs ;

— 5 février 1969 (modifié en dernier lieu le 22 juillet 1974) relatif à la protection du conducteur contre le dispositif de conduite en cas de choc ;

— 5 février 1969 (modifié en dernier lieu le 20 mai 1974) relatif à la résistance des serrures et charnières des portes latérales ;

— 5 février 1969 (modifié en dernier lieu le 11 août 1971) relatif aux ancrages pour ceintures de sécurité.

IX — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

A l'avant :

— 2 feux de route et croisement réglables par vis ;
— incorporés dans le pare-chocs : 2 feux de position,
2 indicateurs de changement de direction.

— 2 blocs optiques - chaque bloc optique comprenant :
- un signal de freinage,
- un feu de marche arrière,
- un indicateur de changement de direction,
- un dispositif réfléchissant,
- un feu rouge arrière ;

— 1 dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

— 1 dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

— 1 dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

— 1 dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

— 1 dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

— 1 dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

— 1 dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

— 1 dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un signal de détresse.

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, le 4 mai 1977, que le véhicule N° 00MM0001, à moteur N° 0 856 000 001 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série CITROËN, type MA, série MM, satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 62, R. 69 à R. 97, R. 103 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés pris en application.

L'INGENIEUR DES T.P.E. (MINES),
Paris, le 13 septembre 1977.
(signé : LOURD).

Paris, le 13 septembre 1977.
L'INGENIEUR DES MINES,
(signé : GERIN).

Vu et approuvé,
Paris, le 13 septembre 1977.
Enregistré sous le N° AU-2386-77.
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,
(signé : JOURDAN).

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Société Anonyme AUTOMOBILES CITROËN, constructeur, certifions :

a) que le véhicule :

- 1. — Genre VP
- 2. — Marque **CITROËN**
- 3. — Type **MA Série MM**
- 4. — N° dans la série du type **SPÉCIMEN**
- 5. — Source d'énergie GO
- 5 bis. — Cylindrée (en cm³) 2 500
- 6. — Puissance administrative 10 CV (dix)
- 7. — Carrosserie CI 4 P
- 8. — Nombre de places assises
(y compris le conducteur) 5
- 9. — Poids à vide en ordre de marche 1 330 kg
- 10. — Poids total autorisé en charge. 1 800 kg
- 11. — Poids total roulant autorisé ... 3 100 kg

(1) Rayer les mentions inutiles.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) que ce véhicule sort de nos Usines, le :

pour être livré à :

Fait à PARIS, le :



Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 62, R 69 à R 81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION

5727

PRODUCTION CERTIFICATE

Constructeur : Citroën.....

Date Août .1978 .

Manufacturer

Modèle de voiture : .MA série MM.....

Type ou désignation commerciale : .CX 2500 Diesel.....

Car model

Type ou commercial designation

Période de production de/from : .Septembre 1977 Production mensuelle

Production périod à/to : .Mai .1978 Monthly production

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, identiques et conformes à la fiche d'homologation présentée pour ce modèle.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, identical and in conformity with the recognition form submitted for the said model.

Signature : ..M..George.TAYLOR.....

Quality : Président du Directoire
Position : des Automobiles Citroën

Signature

Mois/Année Month/year	Nombre Number
1 Septembre 1977	18
2 Octobre	60
3 Novembre	19
4 Décembre	10
5 Janvier 1978	1107
6 Février	1570
7 Mars	2116
8 Avril	3205
9 Mai	3108
10	
11	
12	
TOTAL	11213
Observations : Remarks	